



Crésus Banking

9.2 - Si vous traitez des fichiers camt.053 sans détails

9.2 - Si vous traitez des fichiers camt.053 sans détails

Les **encaissements QR** figurent à la fois dans le fichier **camt.054** (traité directement depuis Cresus Facturation) et dans le fichier **camt.053** (relevé de compte dont les mouvements sont importés dans Cresus Banking pour la réconciliation bancaire).

Il existe deux types de fichiers camt.053 :

- le camt.053 **avec détails**,
- le camt.053 **sans détails**.

Si les fichiers **camt.053** que vous transmet votre banque sont **avec détails**, cela signifie qu'ils présentent une liste détaillée de tous les mouvements, y compris de chaque encaissement QR. Dans ce cas, ces encaissements QR ayant déjà été comptabilisés depuis le fichier de Facturation, Cresus Banking reconnaîtra ces différents encaissements et les exclura de la comptabilisation (ils s'afficheront en gris clair dans la liste des mouvements importés).

En revanche, si les fichiers **camt.053** que vous transmet votre banque sont **sans détails**, cela signifie que les encaissements QR y sont regroupés en un seul mouvement, présentant un montant total pour tous les encaissements QR de la période traitée. Dans ce cas, il vous faut utiliser un compte de passage « *Encaissements QR à ventiler* », par exemple le 9909.

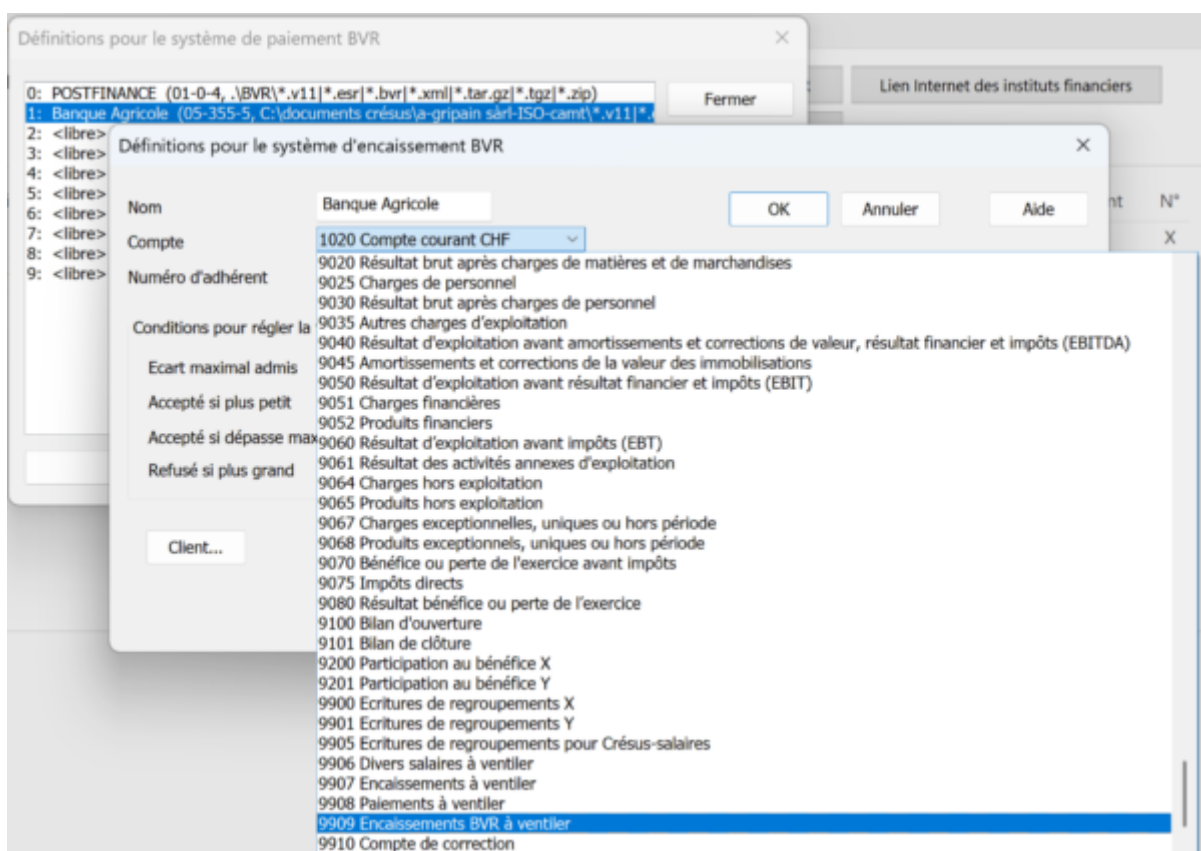
Ainsi, les encaissements individuels enregistrés au débit de ce compte de passage depuis Cresus Facturation seront compensés par l'encaissement groupé enregistré au crédit de ce même compte par Cresus Banking.

Cette opération assure la correspondance entre les mouvements bancaires et la comptabilité, même lorsque les relevés de compte (camt.053) ne présentent pas le détail des encaissements QR.

Réglages dans le fichier Facturation

L'utilisation de ce compte de passage doit être paramétrée dans Crésus Facturation :

- passez en **mode complet**;
- utilisez la commande *Options > Définitions > Définitions pour BVR*;
- Sélectionnez la définition à modifier (le compte bancaire ou postal associé à l'IBAN QR) et cliquez sur *Modifier*;
- Sélectionnez le **compte de passage** en question dans la liste déroulante de la rubrique *Compte* :



Réglages dans le fichier Banking

Dans Crésus Banking, ouvrez les *Réglages du comptes bancaire > Comptes à imputer >* quatrième dialogue.

- Cliquez sur le bouton *Exclu de la comptabilisation*;
- décochez la case *Exclure de la comptabilisation*;
- sélectionnez, à la rubrique *Encaissements QR identifiés* le compte à

imputer par défaut pour ce type d'encaissement :